

**COMPTE – RENDU de la Réunion du 30 mars 2021**

Date de convocation : 22 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes de OLS et RHINODES.

**Délégués présents** : M. MASBOU Serge, le Président, M. TASTAYRE Hervé, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme TREBOSC Anne 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme DOUCET Marie-Josée, M. VILLE Yves, M. BARENTIN Daniel, M. CARRIERE Lionel, M. DESTRUEL Emmanuel, M. CABRIT Éric, Mme BOUCHETOU Catherine, M COURNEDE Éric, M. JOULIE Claude, Mme DAVID Amélie, M. SAINT-AFFRE Christian, M. BURLET Bruno, M. DELANGE Olivier, Mme CHERRY-PELLAT Adeline, Mme RAYNAL Séverine, M. MIQUEL Claude, M. CAPELLE Thierry, M. FRANCOUAL Francis, M. GINIER Christian, Mme COLDEFY TORTORA Catherine et M. MASBOU Jean-Pierre.

**Absent(s) excusé(s)** : M. MARTIN Norbert et Mr BOYER Aurélien.

**Maires présents** :

**Procurations** : Mme Myriam DEMAEGDT à M. olivier DELANGE.

---

M. le Président ouvre la séance à 20h30.

Il propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Mme Anne TREBOSC a été nommée à cette fonction.

M. le Président annonce les procurations pour la réunion de ce soir : Mme Myriam DEMAEGDT donne pouvoir à M. Olivier DELANGE, il précise aussi que M. Aurélien BOYER et M. Norbert MARTIN sont absents, sans procuration.

Avant de commencer la réunion, monsieur Serge MASBOU informe de l'arrivée en Mairie des arrêtés de la Préfecture de l'Aveyron et du Lot qui valident le retrait des Communautés de Communes. Par conséquence les délégués de OUEST AVEYRON COMMUNAUTÉ sont absents ce soir et les délégués du GRAND FIGEAC ne pourront s'exprimer qu'à une seule voix (ils pourraient s'exprimer à 2 voix pour le compte rendu et le CA je leur laisse le choix à chacun).

M. Serge MASBOU propose de passer à l'approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Syndical (19 janvier 2021) et demande si quelqu'un a des remarques.

Il enchaîne en soumettant au vote le compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte à la majorité le compte rendu de la réunion du 19 janvier 2021, le vote se décomposant comme ci-dessous :

**Pour** : ..... 23  
**Contre** : ..... 00  
**Abstention** : ..... 02

---

**I – DÉLIBÉRATION Approbation des Comptes de Gestion BP 620.**

N°2021-006

M. le président rappelle que le Compte de Gestion est le pendant du Compte Administratif, il est réalisé par la trésorerie de Villefranche de Rouergue.

Le compte de Gestion laisse apparaître au niveau de la section d'investissement un déficit de 32 445,76 € et en section de fonctionnement un excédent de 83 450,17 €.

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation des Comptes de Gestion du BP 620,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la décision leur ayant été présentée.

25 Pour                                      0 Contre                                      0 Abstention

---

**II – DÉLIBÉRATION d'Approbation des Comptes de Gestion BP 621.**

N°2021-007

Le compte de Gestion du budget Assainissement Non Collectif, pas de mouvement au niveau de la section d'investissement et en section de fonctionnement un excédent de 2 500,34 €.

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation des Comptes de Gestion du BP 621,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la décision leur ayant été présentée.

24 Pour                                      0 Contre                                      1 Abstention

---

**III – DÉLIBÉRATION d'Approbation des Comptes Administratifs BP 620**

N°2021-008

Sur le Compte Administratif du budget de l'eau, la section d'exploitation génère un excédent de 83 450,17 €. En investissement, le déficit est à hauteur de 32 445,76 €.

M. le président précise que le report N-1 de 144 127,91 € est en réalité un report de **N-1 et N-2** (avec l'accord de la trésorerie on inscrit ce report N-2 qui n'avait pas été inscrit l'an passé).

Les restes à réaliser en investissement il y en a beaucoup en 2021 ils sont de 1 482 194,74 €, nous en avons discuté il s'agit d'un emprunt pour les travaux de renouvellement du réseau.

Les 118 591,37 €, il s'agit des subventions qui n'ont pas été versées au Syndicat car le programme de la sectorisation n'est pas terminé. Lorsque nous allons envoyer la fin des travaux au Département et à l'agence de l'eau, cette somme nous sera versée.

M. Jean Pierre MABOU demande est ce que la prolongation a été faite au département ?

M. Serge MASBOU annonce que oui cela a été fait.

Nous reprendrons par la suite le cumul d'excédent de fonctionnement pour un montant total de 227 578,08 €.

M. le président demande si les délégués ont des remarques ?

Le Président se retire au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif.

M. Hervé TASTAYRE invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation des Comptes Administratifs,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

25 Pour

0 Contre

0 Abstention

#### **IV - DÉLIBÉRATION d'Approbation des Comptes Administratifs BP 621.**

N°2021-009

On retrouve en dépenses de fonctionnement 14 454,30 € et en recette 16 954,64 € donc un solde positif de 2 500,34 €. Le report N-1 en exploitation est de 8 628,92 € et un report d'investissement de 1,98 €.

Nous avons un solde de fonctionnement à reporter de 11 131,24 € sur le budget 2021.

M. le président demande si les délégués ont des questions ?

Le Président se retire au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif.

M. Hervé TASTAYRE invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation des Comptes Administratifs,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

24 Pour

0 Contre

1 Abstention

#### **V – DÉLIBÉRATION d'Affectation du Résultat Exercice 2020 BP 620.**

N°2021/010

Le Conseil Syndical doit délibérer pour affecter le Résultat.

Pour rappel, nous avons un excédent reporté de la section Investissement de l'année N-1 de 1 450 001,57 € et un excédent de Fonctionnement de l'année antérieure de 144 127,91 €.

Nous avons un déficit d'Investissement de 32 445,76 € et un excédent de 83 450,17 € en fonctionnement.

Le besoin net de la section d'Investissement peut être estimé mais n'est pas renseigné volontairement.

Le président rappelle qu'il existe plusieurs façons d'affecter le résultat : soit au 002 ce qui veut dire de le garder en fonctionnement ou de l'affecter au 1 068 qui rentre en recette d'Investissement.

Comme cette année nous n'avons pas de déficit d'Investissement à couvrir, M. Serge MASBOU propose de l'affecter au 002 (vu avec le Trésorier).

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation de cette affectation pour le BP 620 sur l'exercice 2021,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

25 Pour

0 Contre

0 Abstention

### **VI – DÉLIBÉRATION d'Affectation du Résultat Exercice 2020 BP 621.**

---

N°2021/011

Le Conseil Syndical doit délibérer pour affecter le Résultat.

Pour rappel, nous avons un excédent reporté de la section Investissement de l'année N-1 de 1,98 € et un excédent de Fonctionnement de l'année antérieure de 8 628,92 €.

Nous avons un excédent d'Investissement de 0 € et un excédent de 2 500,34 € en fonctionnement.

Le besoin net de la section d'Investissement peut être estimé mais n'est pas renseigné volontairement.

M. Serge MASBOU propose de l'affecter au 002.

M. Yves VILLES demande une précision au sujet du report des N-2, ils auraient dû être inscrit l'année dernière en report ?

M. Serge MASBOU répond qu'au 621 il n'y en a pas de report N-2 mais pour le budget 620 cela aurait dû être fait c'est pour cette raison que le trésor public nous a demandé de régulariser sur cet exercice.

M. DESTRUEL remarque que ce résultat tranche un peu avec le déficit annoncé sur le SPANC de FOISSAC.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation de cette affectation pour le BP 621 sur l'exercice 2021,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

25 Pour

0 Contre

0 Abstention

### **VII – DÉLIBÉRATION de Vote du Budget Exercice 2021 BP 620.**

---

N°2021/012

Monsieur le président présente le budget primitif de l'eau BP620, pour l'exercice 2021.

Le président donne des précisions sur les propositions nouvelles :

### Dépenses d'Exploitation :

Sur les charges de personnel par exemple, nous avons 237 510 € en 2020 et on budgétise 243 925 €, le SMEF avait dépensé 219 427€.

Pour précision, 2020 a été une année un peu particulière car Mme DAVID a quitté le SMEF fin mars et Mme FIZES est arrivée au 01 octobre 2020.

Sur le sujet du personnel, M. Serge MASBOU annonce au Conseil Syndical que le remplacement de Mme BRAS est effectif. Mme Ophélie ALGANS a été embauché et suit actuellement une formation en partie financée par Pole Emploi. Ensuite, cela devrait aboutir à un CDD et pourquoi pas un CDI.

Les charges exceptionnelles ont beaucoup augmenté, ceux sont des titres annulés sur l'exercice antérieur.

Les dépenses imprévues, les 72 000 € n'ont pas été utilisées donc on prévoit moins 14 837 €.

M. Yves VILLE demande si les dépenses imprévues à 14 000 € vont suffire ? Est-ce que ce n'est pas un peu juste. Le président annonce que le 023 et 021 peuvent jouer. On n'a rien dépensé l'an passé.

M. CABRIT demande si la mise en place du RIFSEEP (comme annoncé en début de mandat) est prévu dans les charges de personnel.

On a augmenté un peu les charges de personnel mais elles ne devraient pas augmenter beaucoup car la formation de Mme ALGANS Ophélie est financée en partie par Pôle emploi jusqu'au mois de juin.

Ces primes sont prévues et ne sont pas encore mises en place, pour répondre à M. CABRIT pourquoi. Sur six agents actuellement 3 sont de droit privés et 3 en droit publics. Seuls ces 3 agents pourront bénéficier de ces primes IFCE et CIA alors que les autres non.

### Recettes d'Exploitation :

Pour les ventes nous anticipons une légère baisse comme nous le faisons précédemment pour rester prudent sur la consommation de l'eau.

Sur les autres produits de gestion courante, on reste dans la logique.

Total 899 250 €.

Pour les produits exceptionnels, on augmente car là vont rentrer les reversements des douanes (taxe sur l'électricité) plus le reversement de Pole emploi pour le poste de Mme ALGANS.

Total d'exploitation 1 152 328,08 €.

Capacité d'autofinancement brute de 455 696,61 €.

Dépenses d'Investissement : ce sont les opérations d'équipement 763 500 € est la nouvelle proposition, il y a des programmes déjà ouverts que l'on maintient et je vous propose d'en ouvrir **3 de plus**.

Travaux sur les réseaux d'eau : achat de pièces et travaux ponctuels pour 100 000€, pour les compteurs 11 000€ on diminue car il y a un peu de stock, l'aménagement de bâtiment 50 000€ (cette année le budget nous permet je pense de finir les travaux devant le bâtiment) 4 devis sont à l'étude, acquisitions diverses 30 000€ pour pallier aux imprévues de matériels, équipement informatique 10 000€, les Marchés bon de commande (2018-2022) pour 500 000€ max, ce MBC nous permet de puiser dans cette enveloppe et d'éviter des consultations trop récurrente, **Projets de réfection de réservoirs ou cuves sur le territoire** à revoir 200 000€ un état des lieux est en cours

Mr Lionel CARRIERE demande à Mr DUMAS si nous avons besoin de toutes ces cuves car à faire des travaux il faut aussi se poser la question de savoir si nous avons besoin de tous ces réservoirs ?

Mr Marc DUMAS répond qu'en effet ces cuves servent toutes et nous permettrons en cas d'avaries à la station de pompage de fermer les arrivées et de tenir 2 à 3 jours sans trop puiser à Capdenac Gare ou Montbazens.

Sur la **radio relève** 60 000€ il reste environ 1 000 compteurs à équiper ce qui permettrait d'alléger la tâche des agents.

Et le **renouvellement des réseaux** pour 200 000€. On souhaite sur 5 ans le renouvellement de conduite à hauteur de 4 à 5 kms/an.

Dans les emprunts, il y a une baisse de remboursement de capital dû au compactage des prêts.

### Recettes d'Investissement :

En subvention d'Investissement, on a les restes à réaliser.

Les immobilisations corporelles, il s'agit d'une régularisation d'année précédente. Le nouveau trésorier a voulu faire des modifications d'imputation.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération du vote du budget pour le BP 620 sur l'exercice 2021,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

25 Pour

0 Contre

0 Abstention

## VIII – DÉLIBÉRATION de Vote du Budget Exercice 2021 BP 621.

N°2021/013

Avant de commencer, pour anticiper la question pourquoi on vote un budget SPANC, pour rappel sur la délibération du 10 novembre 2020 lors du transfert de compétence aux Communautés des Communes, nous avons bien noté que les comptes budgétaires seraient apurés et réintégrés au budget 620 dans un délai ne pouvant excéder deux ans. Ceci permettant au SIE de Foissac de solder les dossiers en cours. Il est alors nécessaire de prévoir un budget pour 2021.

Total des dépenses de gestion de services : 13 629,40€.

Monsieur Emmanuel DESTRUDEL pose la question de savoir quand se fait le transfert de compétence. Car le CA du 621 a été voté à 14 454 € pour 2020.

Monsieur Serge MASBOU rappelle que c'est l'arrêté qui fait foi et donc au lendemain de ce dernier, tous les nouveaux dossiers sont transmis à OAC et les dossiers en cours seront terminés par le SIE de Foissac.

Une réunion sera rapidement prévue avec le SPANC OAC pour organiser ce transfert de dossier.

Mr DESTRUDEL soulève le fait que si on fait un ratio par rapport au CA 2020 nous devrions être loin des 13 000€ pour 2021 du fait que l'activité va énormément se réduire cette année.

Mr CARRIERE Lionel trouve très légère les charges de personnel pour 2021.

Mr le Président rappelle sa pensée sur ce CA 2020, les charges de personnel sont certainement sous estimées.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération du vote du budget pour le BP 621 sur l'exercice 2021,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

23 Pour

2 Contre

0 Abstention

### **IX – DÉLIBÉRATION de Mise à Disposition des Biens de NAUSSAC – SAUJAC et SALLES COURBATIES.**

---

N°2021/014

Mr le Président rappelle aux membres de l'assemblée l'historique de la constitution du SMEF, et particulièrement les dates d'adhésion des communes membres.

Vu les adhésions notamment des communes de Naussac, Salles Courbaties, et Saujac, il stipule qu'aucun transfert de mise à disposition de bien à titre gracieux n'a été mentionné dans les diverses délibérations et qu'il y a lieu de régulariser la situation par un procès-verbal signé conjointement.

Afin de pouvoir faire les investissements qu'il se doit (réhabilitation des réservoirs), il propose aux membres de l'assemblée de régulariser la situation par l'émission de P.V., stipulant les conditions de mise à disposition des génies civils de ces collectivités, des canalisations et branchements afférents, hors défense incendie qui restent compétence de la commune.

Mr CARRIERE Lionel demande si une mise à disposition va suffire car si on investit et on amortit ne faudrait-il pas faire une rétrocession.

Mr DUMAS répond en effet, à terme il faudra passer devant un notaire mais dans un 1<sup>er</sup> temps la mise à disposition sera suffisante.

Mr GINIER pour préciser que la parcelle sur laquelle est le château d'eau à SAUJAC est au nom du Syndicat.

Mr DUMAS vérifiera car sur le cadastre il est bien noté propriétaire Commune de SAUJAC.

Mr le Président précise qu'il s'agit là d'une première étape dont le Syndicat a besoin pour lancer le projet de réfection des réservoirs mais viendra ensuite d'autres démarches administratives.

Mr DUMAS précise que la commune de NAUSSAC est prévenue, les autres le seront prochainement. Comme le CS était à cette date et que nous avons besoin des PV prochainement pour l'Agence de l'Eau notamment, il était intéressant pour nous d'aborder ce sujet ce soir. L'idée est de présenter le projet de PV rapidement aux Communes concernées.

Mr Serge MASBOU rappelle que la mise à disposition y est déjà, il s'agit d'une régularisation administrative.

Vu l'article L1321-1 du code général des collectivités territoriales, il demande aux membres de l'assemblée l'autorisation de la signature de ces divers procès-verbaux, et d'engager prochainement les démarches de changement de propriétaire des parcelles où se situent les divers réservoirs.

A l'issue des débats, M Le Président invite le Conseil Syndical présent à se prononcer sur ces propositions,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

24 Pour

0 Contre

1 Abstention

**X – DÉLIBÉRATION de Création d'Opérations sur le compte 45 pour Régularisation Exercice Antérieur**

---

N°2021/015

Mr le Président propose aux membres présents de régulariser ces écritures par la création de compte définis comme ci-après pour l'article 45 :

- Opération 45810 et 45820 :  
Récupération des eaux de pluie
- Opération 458101 et 458201 :  
Réfection des réseaux du Bourg de La capelle-Balaguiet en partenariat avec le SIEDA
- Opération 458103 et 458203  
Dépollution des transformateurs sur sol d'autrui

Vu l'instruction budgétaire M49 Développé, M le président soumet aux votes des membres présent ces diverses propositions pour la régularisation comptable de ces opérations sur les exercices antérieurs et sur la dépollution de ces transformateurs, régularisation à la demande de la Trésorerie.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

25 Pour

0 Contre

0 Abstention

**XI – DÉLIBÉRATION d'Approbation de la modification du Tiers de télétransmission**

---

N°2021/016

L'état nous demande de prendre deux délibérations, cela concerne la télétransmission des flux et des actes.

M. le président expose qu'afin de faciliter les échanges dans la gestion des services administratifs et comptables de la collectivité, il convient d'avoir un seul interlocuteur dans les paramétrages bureautiques.

Il informe les membres présents qu'à ce jour, le prestataire JVS Mairistem qui gère les logiciels du SMEF propose, via le protocole IxChange2, la télétransmission des actes et flux informatiques à destination de la DGFIP et de l'Etat. La signature électronique étant conforme à la réglementation, seul le tiers de télé transmission change. En plus, cela représentera une réduction du coût de la prestation en passant de 750 € à 180 €/an.

M le président demande aux membres de l'assemblée de voter pour le changement de tiers de télétransmission et de ce fait d'engager les procédures de réduction de prestation envers le SMICA.

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer cette proposition.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

25 Pour

0 Contre

0 Abstention



---

**XII – DÉLIBÉRATION d'Autorisation de signature de la convention.**

---

N°2021/017

M. Le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de signer la convention avec le nouveau partenaire JVS-Mairistem pour la télétransmission des actes ainsi que la convention avec la préfecture de l'Aveyron,

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer cette proposition.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

25 Pour

0 Contre

0 Abstention

**XIII – DÉLIBÉRATION d'achat d'un terrain à NAUSSAC à proximité du réservoir d'eau potable situé au lieu-dit « Les Cabanous » sur la commune de Naussac**

---

M. Le Président informe les membres du Conseil Syndical qu'à ce jour l'accès à ce réservoir pour les agents techniques reste difficile.

Afin de faciliter l'intervention du personnel et la mise en sécurité du site, il propose l'acquisition d'une partie de la parcelle 544 jouxtant cet ouvrage sur le côté droit.

La superficie serait d'environ 200m<sup>2</sup> et engagerait une division parcellaire de ce terrain en friche.

Mr DUMAS a pris contact avec le propriétaire qui est tout à fait favorable à ce projet.

Ce terrain est classé prairie, le débat s'ouvre sur le tarif de ce terrain, 30cts, 50cts, 100€, 200€ 500€ ?

Mr TASTAYRE précise qu'il y aura plus de frais de bornage et de notaire que du prix du terrain.

Mr Serge MASBOU demande à l'assemblée si elle serait d'accord de faire une proposition à 200€ ?

Puis il propose de revoir Mr LAUMOND pour fixer le tarif avant de prendre la délibération. Elle sera représentée prochainement.

**QUESTIONS DIVERSES**

1. Marché Bon de Commandes 2021-1

M. le Président demande à Mr DUMAS de présenter le sujet.

Un marché à bon de commande 2021 est lancé notamment pour le secteur du Sarailas à GELLES car beaucoup de déperdition (16m<sup>3</sup>/ jour). Les fuites sont certainement diffuses. Les canalisations avaient été renforcées dans les années 80 il y a 23 branchements soit 11m<sup>3</sup> en instantané.

Le projet de renforcement porte sur 1,4 kms pour un montant de 85 980€.  
Sur ce marché, nous avons aussi prévu un déplacement de conduite à Vernet le bas suite à une avarie.  
Pour un montant de 5 969€.  
Enfin, à l'entrée du réservoir de Salles Courbaties nous prévoyons de mettre une vanne de sectionnement.

### 2. Travaux Renouvellement CENAC – MARIN et LOUPIAC

Le chantier de CENAC commence le 05 avril, celui de MARIN le 15 avril et LOUPIAC en septembre 2021.  
Pour CENAC la réunion avec les riverains a eu lieu le 24 mars, reste à planifier celle de MARIN.

### 3. Projet déplacement conduite SAINTE CROIX (Bourrafié)

Réunion sur place le 23 mars, le projet est en attente car les 1<sup>ers</sup> acquéreurs ne donnent pas suite et les nouveaux acquéreurs ont un projet différent.

### 4. Point Transformateurs - Dépollution

Tout a été enlevé, le syndicat est en attente du certificat de crémation et de dépollution pour pouvoir émettre son rapport. La facture sera certainement plus élevée que le devis compte tenu du prélèvement supérieur à l'estimation.

Les deux prélèvements effectués sur place sur les terres sont négatifs au PCB.

### 5. Prémisse RPQS

Les premiers éléments sont les suivants : le rendement serait 78,78%.

La production sur le réseau est de 549 973 m<sup>3</sup> avec une perte 116 718 m<sup>3</sup> pour la période Juillet 2019 – Juin 2020.

La production propre est de 504 532 m<sup>3</sup> (91%) est stable (+0.07%) par rapport à l'année précédente.

Suite à la mise en place des périmètres de protection, des compteurs ont été installés pour mesurer le volume de service. Il était fixé depuis des années à 5 000 m<sup>3</sup>. En réalité, il est de 24 000m<sup>3</sup>.

On ajoute ensuite les vidanges de réservoirs : 3 550m<sup>3</sup> et le volume pour les analyses : 2 000m<sup>3</sup>.

Soit un total de 29 550m<sup>3</sup> de volume de service.

Ensuite les vols non comptabilisés (défense incendie, avarie, purge, raccordement...) eux aussi fixé à 5000m<sup>3</sup> depuis des années, sont en réalité à hauteur de 3 200m<sup>3</sup>.

### 6. Application i-Topo

L'application est née d'une start up, elle permet le partage de photos géolocalisées pour des chantiers prévus ou non. Le suivi se fait en temps réel et l'information transite entre tous.

Nous sommes en essai gratuit pour 2 mois.

Mr DUMAS présente l'application en direct, avec la création d'un chantier géolocalisé. Elle permet de visualiser l'eau, le gaz, le téléphone....

On peut aussi inviter une entreprise, un délégué de la commune pour qu'il suive aussi le chantier et communique sur celui-ci.

Mr DUMAS donne l'exemple du chantier de BALAGUIER D'OLT. Elle permet un suivi de chantier un peu plus précis et du repérage de vanne plus facile.

Mr Serge MASBOU présente les tarifs à l'année 300€ pour un compte et 700€ pour 6 comptes et précise qu'il donne sa préférence au forfait à 700€.

Mr CABRIT demande si on arrête l'abonnement à i-Topo est ce qu'on perd les données ?

Les données peuvent être récupérées et enregistrées dans le SIG.

Mme TREBOSC demande si cela a une valeur juridique en cas de litige ?

Mr DUMAS rappelle que seul le constat d'huissier a une valeur juridique mais déjà cela peut calmer les ardeurs d'avoir des photos avant et après.

### 7. Info toiture bâtiment SME

Il a été relevé un désordre sur la toiture du bâtiment du SME couvert en ZINC pigmenté rouge et la pigmentation s'enlève, ceux sont des matériaux nobles donc je me suis permis de contacter le commercial de la Vieille Montagne qui est venu sur place. Il propose deux solutions : soit de tout enlever et refaire gratuitement soit de faire une compensation financière pour régler ce désordre.

### 8. Election

Mr Marc DUMAS a été élu hier Président Départemental du CNAS et Mr Christian GINIER secrétaire.

Il a demandé à ce que le siège social soit au SME de Foissac, à formaliser en mai et une indemnité annuelle sera demandée au CNAS pour les frais d'électricité, de papeterie ....

Mr DESTRUDEL demande si la hausse des prix des fournitures a été évaluée ? quelles seront les conséquences ?

Mr Marc DUMAS répond : sur les marchés en cours quoi qu'il en soit une revalorisation des prix est calculée automatiquement (elle est prévue dans le marché).

Sur les futurs travaux, on n'a pas d'éléments, les matières que nous utilisons sont très impactées, on aura inévitablement des hausses à venir.

M. le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 22 h 50.

